



Conditions générales de vente de la formation : **« Hatha/Vinyasa Kumarila School » 200hrs**

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de Hugo Munoz et de son client (ci-après désigné “l’élève”, « candidat » ou « stagiaire ») dans le cadre de la vente des prestations de services suivantes :

Formation Professeur de Yoga Hatha et Vinyasa 200hrs Yoga alliance

Toute prestation accomplie par Hugo Munoz implique donc l’adhésion sans réserve de l’élève aux présentes conditions générales de vente.

Hugo Munoz se réserve le droit de modifier ou adapter ses Conditions Générales de Vente à tout moment et sans préavis, étant ici précisé, que les conditions applicables sont celles en vigueur sur le site.

Il est de la responsabilité de l’élève de consulter la mise à jour en vigueur sur le site: www.kumarila.club

Article 2.1 Déposer sa candidature à la formation professeur de yoga avec Hugo Munoz

L’élève rempli le dossier de candidature prévu à cet effet sur demande par mail ou bien téléchargeable sur le site **www.kumarila.club**, à l’onglet « Formations »

Ce dossier est accompagné d’un CV yoga et d’une attestation de suivi de cours de la pratique du yoga et/ou d’une lettre de motivation indiquant les raisons qui animent cette décision.

– Si le dossier n’est pas complet, il ne pourra pas être pris en compte.

A l’issue de la réception du dossier de candidature :

– Si le dossier est refusé, le candidat recevra une réponse pour l’informer par mail ou par téléphone.

– Si le dossier est admissible, le candidat recevra une date de rendez-vous pour assister à un cours d’observation suivi d’un entretien d’évaluation de motivation avec Hugo Munoz sauf si cet élève est déjà adhérent de Kumarila depuis assez longtemps pour pouvoir évaluer de sa pratique

Cet entretien est obligatoire pour prétendre à l’admission à la formation de professeur de yoga.

A l’issue de ce rendez-vous, le candidat recevra sous 1 semaine maximum une réponse

positive ou négative.

Si le candidat est admis, il devra remplir la fiche d'inscription sur demande par mail ou en téléchargement sur le site www.kumarila.club

Conditions générales de vente

1 sur 5

Article 2.2 La fiche d'inscription

A l'issue de la réponse positive d'admission à la formation de professeur de yoga avec Hugo Munoz, l'élève devra déposer la fiche d'inscription accompagnée du règlement dans sa totalité pour valider son inscription (ou validation des conditions de paiements en plusieurs fois) à la formation de professeur de yoga avec Hugo Munoz sous un délai maximum de 15 jours. Au-delà de ces 15 jours, la place du candidat n'est plus garantie. Cette fiche d'inscription devra être accompagnée également d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du yoga.

L'inscription ne sera validée qu'après accord écrit par email de Hugo Munoz.

Article 3. Formation Professeur de Yoga

La formation de Professeur de yoga est dispensée, gérée, et animée par Hugo Munoz Ainsi qu'au minimum une intervenante ERYT Yoga Alliance justifiant de plus de 2 ans d'expérience après diplôme et d'une validation de yoga alliance afin d'intégrer la formation en Lead teacher.

Hugo Munoz peut faire appel à des intervenants extérieurs qualifiés en yoga, en anatomie, en psychologie et autre discipline pour diriger certains modules de la formation. Les programmes des formations sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.

Les équipes d'enseignants peuvent être modifiées et sans préavis.

Les éventuelles modifications de programmes ou de formateurs ne donneront droit à aucun remboursement ni indemnité.

Article 4. Prix et modalités de paiements

Le prix et les modalités de paiement de la formation de professeur de yoga sont constamment accessibles sur le site www.kumarila.club Les prix sont indiqués en euros et TTC .

Un montant d'acompte est versé à Hugo Munoz lors de la remise de la fiche d'inscription. (cf article 5- délai de rétractation)

L'acompte versé vaut acceptation des conditions de participation

Le montant restant peut s'effectuer en 2, 3 ou 4 fois par chèque / virement ou CB en échange d'un chèque de caution ou dans sa totalité en espèces ou par RIB.

L'élève devra cocher son ou ses choix d'étalement de paiement sur la fiche d'inscription.

Une facture pourra être établie sur demande spécifique à l'adresse suivante :

school@kumarila.club

4.1. Dates et lieux de cours

Les dates choisies pour les différents cours ne sont pas contractuelles et peuvent être modifiées par Hugo Munoz en cours d'année mais uniquement dans l'intérêt collectif. Le planning des cours est disponible sur

2 sur 5

le site K www.kumarila.club

Les cours se tiennent impasse des palétuviers

Article 5. Délai de rétractation / Annulation remboursement des services / modification de la formation

5.1. Délai de rétractation

Conformément à l'article L 121-20 du Code de la Consommation, l'élève est informé qu'il dispose d'un délai de quatorze jours francs à compter de la signature apposée sur sa fiche d'inscription pour exercer son droit de rétractation, sans pénalité et sans avoir à justifier d'un motif.

Le droit de rétractation peut s'exercer par mail à l'adresse : **school@kumarila.club** ou

par lettre recommandée avec avis de réception adressée : **Hugo Munoz 53 res Nemo 971**

Lorsque le droit de rétractation est exercé, Hugo Munoz est tenu de rembourser l'élève de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur.

5.2. Annulation et remboursement à l'expiration du droit de rétractation

Sauf cas de force majeure, l'élève qui annule son inscription à la formation de Professeur de yoga avec Hugo Munoz pourra se voir imputer des frais d'annulation dans les conditions suivantes:

- 60 jours minimum avant le début de la formation 20 % de frais administratifs,
- de 59 à 30 jours avant le début de la formation 50 % de frais d'annulation,
- de 29 à 0 jours avant le début de la formation 100 % de frais d'annulation.

Sauf cas de force majeure, aucun remboursement ne sera effectué lorsque l'élève aura déjà débuté la formation en participant effectivement à un ou plusieurs journées de formation.

L'élève reconnaît avoir pris connaissance du programme ainsi que des conditions de ventes qui se trouvent sur la page « Formation » du site et lors de l'entretien individuel avec Hugo Munoz

En cas d'absence aux journées de formation par l'élève pour raisons personnelles ou médicales, les séances ne pourront pas être récupérées sur une autre promotion ou remboursees.

Article 6 – Engagements – Obligation de l'élève

6.1. Comportement

L'élève reconnaît que sa participation à la formation de professeur de yoga demande un investissement personnel profond, une bonne condition physique.

6.2. Engagement personnel de l'élève pendant la Formation de Professeurs

L'élève s'engage à:

- respecter le planning de l'année (ou mois selon la session)
- participer de manière assidue et sérieuse à l'ensemble des modules être à l'heure (cours pratiques, travail en groupe, ateliers pédagogiques, philosophie et anatomie). En cas d'absence à un ou plusieurs modules du fait de l'élève ce dernier ne pourra prétendre en aucun cas à un remboursement global ou partiel.

Les stagiaires doivent respecter le règlement intérieur de l'école et se conformer à la pédagogie proposée.

Tout comportement portant atteinte à sa propre sécurité, celle d'autrui (notamment consommation de drogues, alcool etc.) ou qui empêcherait le bon déroulement de l'enseignement dispensé par Hugo Munoz ou autres intervenants de la formation, sera sanctionné par l'exclusion définitivement de l'élève sans que ce dernier ne puisse prétendre au remboursement des sommes versées à Hugo Munoz

6.3. Média – Confidentialité

Le stagiaire s'interdit de reproduire, de transmettre de façon écrite, audio, électronique ou visuelle, à toute personne n'ayant pas pris part à la formation, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des supports de formation qui lui ont été remis, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de Hugo Munoz.

Article 7 – Certification

7.1- L'obtention du certificat

Le certificat est délivré par Hugo Munoz et reconnu par Yoga Alliance

Les stagiaires ayant remplis les objectifs d'apprentissage de l'année et le passage des évaluations avec succès recevront un certificat pour exercer en qualité de professeur de yoga intitulé « Certificat de professeur de Hatha et Vinyasa yoga 200h Kumarila School

Yoga Alliance »

Cette obtention est conditionnée à :

- la réussite de l'examen pratique et théorique lors des journées d'évaluation
- le contrôle continu au cours de la formation
- un minimum de 80 heures de pratique sous forme de cours, ateliers, stages avant la date de la certification
- assister aux journées de formation dispensés durant l'année
- remise de travaux personnels
- la capacité d'animer un cours de Hatha et Vinyasa Yoga en toute sécurité et respect

de l'éthique d'un professeur de yoga.

4 sur 5

7.2 Non délivrance du certificat

Hugo Munoz se réserve le droit de ne pas remettre la certification au stagiaire si une ou plusieurs des conditions énumérées ne sont pas réunies (Cf l'article 7.1)

– dans le cas d'un élève n'ayant pas effectué les 200H de formation ou ayant échoué à un des modules :

Le stagiaire désireux d'obtenir son certificat, aura la possibilité de suivre des modules supplémentaires à ses frais sur une prochaine promotion selon place disponible et avec accord de Hugo Munoz

– absence de l'élève lors des journées d'évaluation :

L'élève pourra se Hugo Munoz et selon place disponible.

Article 8 - Engagements et autorisation d'usage du Certificat

Sans autorisation explicite de Hugo Munoz, l'élève en cours de formation ne peut exercer l'enseignement de la pratique du yoga en utilisant le terme «Certificat de professeur de yoga Kumarila School » ni la référence 200h Yoga Alliance accréditée à ce certificat

En cas d'utilisation frauduleuse, Hugo Munoz se réserve le droit d'exclure l'élève de la

formation sans que ce dernier ne puisse prétendre au remboursement des sommes versées à Hugo Munoz

Le stagiaire certifié par Hugo Munoz et Yoga Alliance peut prétendre à l'enseignement

de la pratique du Hatha et Vinyasa Yoga auprès d'un public débutant et intermédiaire.

Les certifiés appliqueront la charte éthique pour l'utilisation du certificat.

Cette charte est remise en double exemplaire et signée par le certifié.

Article 9 – Droit applicable

Les présentes Conditions Générales sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français, la langue d'interprétation étant la langue française en cas de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition des présentes.

5 sur 5